HPCi | hygiène, prévention et contrôle de l'infection

# Bronchiolite et autres infections respiratoires virales chez le nourrisson et le jeune enfant

Mise à jour
07/11/2024

Autres dénominations
Virus Syncytial Respiratoire
RSV
Adénovirus
Bocavirus
Coronavirus Saisonnier
Human Metapneumovirus
Parainfluenza
Rhinovirus

Informations relatives à
Hôpitaux FHV, Cliniques, CTR / Soins intensifs

## Epidémiologie

### Agent infectieux

Virus respiratoire syncytial (RSV), Adénovirus, Bocavirus, Coronavirus (non SARS, non MERS), Human Metapneumovirus, Parainfluenza, Rhinovirus

### Réservoir

- Homme

## Mode de transmission

- par contact direct entre patients et/ou par gouttelettes selon l'agent viral
- par l'intermédiaire du personnel (mains)
- par contact indirect (matériel de soins ou d'examens, instruments, environnement immédiat)

## Période d'incubation

- 1 à 10 jours, variable selon l'agent viral

## Durée d'infectiosité

- 24h avant et pendant toute la durée des sympômes (excrétion du virus prolongée chez le nourrisson ou le patient immunocompromis)

# Prise en charge du cas positif/suspect

## Précautions Standard + Mesures Additionnelles

Mesures Additionnelles GOUTTELETTES à instaurer empiriquement chez tous les nourrissons et les jeunes enfants avec symptômes respiratoires

## Placement

- Chambre individuelle.
- Chambre à 2 lits possible (placer plusieurs patients ayant le même agent infectieux dans la même chambre)

---

## Durée des mesures

Pendant la durée de l'infection

---

## Signalétique

- Affiche sur la porte à l’extérieur de la chambre (entrée) et intérieur (sortie)
- Blouses/ masques de soins devant la chambre ou dans le SAS
- Aux soins intensifs/continus, si pas de box disponible, délimiter le périmètre d’isolement géographique
- Avant intervention chirurgicale:  Communiquer au bloc opératoire les Mesures Additionnelles

---

## Suivi microbiologique

Pas de suivi microbiologique durant le séjour, sauf sur avis du service HPCI

---

## Soins de base

En cas de douche commune, le patient en Mesures Additionnelles passe en dernier

## Matériel de soins

- Le matériel de soins est réservé au patient pendant la durée des Mesures Additionnelles
- Privilégier le matériel à usage unique (UU)
- Prévoir un stock de matériel à UU pour 24h uniquement

## Transport

- Port d'un masque de soins par les collaborateurs
- Literie et chemise du patient propres
- Avertir le service de destination pour qu'il prenne les mesures adéquates
- Limiter les déplacements aux besoins essentiels
- Avant intervention chirurgicale: communiquer au bloc opératoire les Mesures Additionnelles
- Désinfection du lit

## Visiteurs

Port d'un masque de soins
Ne pas s'asseoir sur le lit
Désinfection des mains en sortant de la chambre
Surblouse seulement si participation aux soins

## Transfert/sortie

Avertir le service/l'établissement de soins de destination

## Autre

- une personne (personnel ou visiteurs) présentant une infection respiratoire pendant la période de l'épidémie à RSV (novembre à février) ne devrait pas s'occuper d'enfants à risque
- au cas où une chambre individuelle n'est pas disponible, définir un isolement géographique autour du patient (2 mètres)
- chez l'enfant intubé, il existe la possibilité de transmission par aérosol
  - Si l'enfant doit être ventilé l'installer dans une chambre séparée ou dans l'endroit le plus distant possible des autres enfants (zone minimale 2 mètres, délimitée par des paravents).
  - Si le respirateur dispose d'un filtre expiratoire cette mesure n'est pas nécessaire.
- Les jouets doivent être désinfectés avant d'être utilisés par d'autres enfants

## Mesures en cas d'épidémie ou de flambée de cas

- Cohortage possible lors d'épidémie
- Se référer aux recommandations de l'unité HPCi

# Prise en charge des personnes contacts

## Définition d’une personne contact

Enquête d'entourage selon directives du service HPCI

# Mesures de protection/prévention pour le personnel

## Hygiène des mains

Hygiène des mains selon les 5 moments de l'OMS avec la solution hydro-alcoolique

## Gants

Non indiqués en systématique
A porter selon les indications des Précautions Standard (si risque de contact avec des liquides biologiques, muqueuses, peau lésée)

## Blouse de protection

Oui si contact direct avec le patient ou son environnement immédiat
Pas nécessaire si simple passage dans la chambre

## Masque de soins

- Masque de soins type II/IIR
- Pas nécessaire si simple passage dans la chambre
- Masque FFP2 si :
  - Soins rapprochés à la sphère ORL du patient (rayon de < 1m) notamment si soin prolongé/répétitif (> 15 min cumulés) ou
  - Gestes générant des aérosols

## Lunettes de protection

Non, sauf si projections prévisibles de sang ou de liquides biologiques

## Mesures complémentaires

Si procédure générant des aérosols (intubation/extubation, trachéotomie, bronchoscopie, VNI, laryngoscopie, expectoration induite) le port du masque FFP 2 et de lunettes de protection est recommandé

# Nettoyage/désinfection

## Matériel de soins

- Dispositifs médicaux a usage multiple: nettoyer et désinfecter après chaque utilisation et en fonction du niveau de risque
- Vaisselle : filière habituelle

## Lit et literie

- Se désinfecter les mains avant toute manipulation du linge propre
- Utiliser les sacs à linge usuels
- A la levée des Mesures Additionnelles ou au départ du patient, désinfecter le lit et changer la literie

## Environnement

- Utiliser le détergent/désinfectant usuel pour l'entretien quotidien
- Lors de la levée des mesures ou au départ du patient :
  - le matériel déposé dans un périmètre>à 2 m sera conservé (boites de gants, masques, etc.) sauf en cas de souillures visibles
  - le matériel présent dans un périmètre <à 2 m (environnement proche du patient) sera jeté
  - Tout le matériel désinfectable présent en chambre sera désinfecté
  - Les rideaux ou parois de séparation sont à changer/désinfecter selon recommandations HPCI et dans tous les cas si souillures visibles

## Déchets

Elimination des déchets selon les filières habituelles

# Déclaration du cas

## Déclaration à HPCi Vaud

Oui si flambée de cas

## Déclaration au service HPCI

Oui

## Déclaration au Médecin cantonal

Oui lors de flambée de cas